



Contrat de travail - mauvais horaires

Par Lilidu59

Bonjour,

Je travaille comme agent technique de restauration dans un ehpad. J'ai signé mon contrat de travail qui stipule que j'effectuerais du 25/07 au 31/07 (35 heures temps complets). J'ai déjà signé mon contrat de travail (sans avoir mon planning) et je me suis rendu compte que du 25/07 au 31/07, je faisais 38h30 min.

L'idéal serait que mon employeur accepte de refaire mon contrat pour rectifier l'erreur et aide pour les 38h30 min mais si ce n'est pas le cas : que dois-je faire ?

Merci par avance pour vos réponse !

Par janus2

Bonjour,

L'employeur peut vous imposer des heures supplémentaires. Les heures entre 35 et 38.5 (soit 3.5 heures) sont des heures supplémentaires qui devront vous être payées et majorées.

Par Henriri

Hello !

Même réponse. Lilidu conservez bien des "preuves" de ces heures supplémentaires (plannings, pointages, autre) au cas où...

Lecture

[url=https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/les-heures-supplementaires-definition-et-limites]h
ttps://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/les-heures-supplementaires-definition-et-limites[/url]

A+

Par Lilidu59

Bonsoir,

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je me permets de vous préciser que c'est 3H30 en plus ne sont pas des heures supplémentaires mais des heures normales : je m'explique dans mon contrat, c'est écrit que je ferais 35h du 25/7 au 31/7 mais lorsque j'ai calculé mes horaires, je me suis rendu compte que j'arrivais à 38H et 30 minutes.

Le fait d'avoir signé mon contrat de travail avant n'est il pas préjudiciable pour moi ? Est-ce que je suis fautive ?

Merci par avance.

Par Henriri

Hello !

De quoi seriez-vous "fautive" ? Mais je ne comprends que votre contrat soit de 35h hebdomadaires et que vous disez travailler 38h30 par semaine sans qu'il y ait 3h30 d'heures supplémentaires...

A+

Par Lilidu59

En fait, j'ai signé mon contrat de travail avant d'avoir mon planning : je l'ai signé le 21 et je l'ai reçu le 23. Et hier, j'ai décidé de le relire et en faisant les calculs, on arrivait pas à 35H. Et donc j'ai peur que mon employeur me reproche de ne pas avoir fait attention : c'est pour cela que je demandais si j'étais fautive.

En fait, j'aimerais savoir vis à vis de mon employeur la façon dont je devrais réagir : est-ce que je dois lui demander qu'on fasse un nouveau contrat et qu'on arrache l'ancien ? Est ce que je dois demander à ce que mon employeur me les paie en heures supplémentaires ?

Je ne sais pas trop comment faire.

PS: voici mes horaires :

25/07 :8h - 11h30 / 17h - 21h

26/07 : 8h - 11h30 / 17h - 21h

27/07 : 8h - 11h30 / 17h - 21h

28/07 : Repos

29/07 : Repos

30/07 :8h - 12h / 17h - 21h

31/07 : 8h - 12h / 17h - 21h

Par janus2

Je me permets de vous préciser que c'est 3H30 en plus ne sont pas des heures supplémentaires mais des heures normales

En France la durée du travail est 35 heures hebdomadaires. Les heures au delà de ces 35 heures sont des heures supplémentaires.

Par Henriri

Hello !

Janus je ne comprends pas votre message qui semble se contredire : vous dites à la fois que "ces 3h30 en plus ne sont pas des heures supplémentaires mais des heures normales" et que "les heures au delà de ces 35 heures sont des heures supplémentaires"... j'en perds le peu de latin qu'il me reste.

Les horaires de Lilidu cumulent bien 38h30 de travail hebdomadaire, donc il y a bien un excédent de 3h30 par rapport à la durée du travail de 35 heures hebdomadaires...

A+

Par janus2

Janus je ne comprends pas votre message qui semble se contredire : vous dites à la fois que "ces 3h30 en plus ne sont pas des heures supplémentaires mais des heures normales" et que "les heures au delà de ces 35 heures sont des heures supplémentaires"... j'en perds le peu de latin qu'il me reste.

Henriri, quand vous voyez le terme "Citation :", c'est que l'on reprend une partie du message d'un autre internaute, comme ici avec vous...

Il est vrai que sur ce forum, les citations ne sont pas bien visibles, elles le sont mieux sur d'autres.

Par Henriri

Oups ! Mea culpa Janus...! (il me reste un peu de latin...)

Par Lilidu59

Bonsoir,

Merci pour toutes vos réponses : en fait, passer 35h, on est payé en heures supplémentaires. J'ai mis du temps à comprendre

J'ai vu cela avec mon employeur : il m'a dit que les 3h30 que j'ai fait seront payés en heure sup.

Par janus2

J'ai vu cela avec mon employeur : il m'a dit que les 3h30 que j'ai fait seront payés en heure sup.

C'est ce que l'on vous disait...